

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

COMMUNE DE
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	9
Absents	8
Pouvoirs	5
Votants	14
Pour	14
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :
28 mai 2024

Date d'affichage :
28 mai 2024

Délibération D2024_036
Travaux d'extension du
système de
vidéoprotection,
autorisation donnée au
maire d'engager la
dépense.

La secrétaire de
séance,



Mme THUILLIER

Le Maire,



Robert AGUETTAZ

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

ID : 073-217303288-20240603-D2024_036-DE

Le lundi 3 juin 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, M. CARON Bernard, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme THUILLIER Marlène..

Pouvoir(s) : M. BELLOT donne pouvoir à Mme MERLIER
M. CHEVALLIER donne pouvoir à M. ROBERT
M. GRECARD donne pouvoir à M. ANDREYS
Mme SCAPOLAN donne pouvoir à M. CARON
Mme ANDUGAR donne pouvoir à Mme MONANGE

Absent(s) : Christian PLUCHE, Jane GINET, Marianne SPIRITO.

Secrétaire de séance : Mme Marlène THUILLIER a été désignée secrétaire de séance.

.....
Par délibération n° D2023_031 du 3 avril 2023, le conseil municipal a approuvé les aménagements liés à l'extension du système de vidéoprotection (conformément au diagnostic réalisé par le référent sureté en date du 24 février 2023).

Monsieur l'adjoint au Maire, délégué aux travaux, informe l'assemblée que cela consiste à installer 6 caméras complémentaires au système existant.

L'offre retenue est celle faite par l'entreprise P.S.P. au prix de 13.059,00 € € H.T.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de signer le devis n° 242270 F de l'entreprise P.S.P. afin d'engager les travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le devis n°242270F pour la fourniture et la pose de 6 caméras de vidéoprotection, d'un montant de 13.059,00 € H.T.